

SOCIETE DES AMIS DU VIEUX REVEST ET DU VAL D'ARDENE

BOITE POSTALE N° 2- LE REVEST LES EAUX - BULLETIN N°4 - MAI 1987

numéro spécial

A L'OCCASION DES 80 ANS
DU

GROUPE REVESTOIS

(1e "CERCLE")



En hommage à toutes les associations
revestoises d'hier et d'aujourd'hui, à
leurs fondateurs et à leurs membres.

Séance du Conseil municipal du Rovers
du date du 24 Janvier 1907

Location du presbytère

Même séance

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Herminie Paulin, président du "Groupe socialiste du Rovers", par laquelle M. Herminie demande la location du presbytère, au rue de l'installation du Groupe.

Il invite le Conseil à délibérer sur les suites qu'il convient de donner à cette demande.

Le Conseil,

Considérant que le meilleur moyen d'entretenir un immeuble en bon état d'entretien n'est pas le laisser inhabité; qu'il convient en outre de tirer profit de toutes les sources de revenus que possède la Commune,

Décide de louer le presbytère à M. Herminie.

Il fixe le prix du loyer à 150 francs par an et autorise M. le Maire à signer, sous réserve de l'approbation préfectorale, un bail pour une durée de deux ans.

Tant et délibéré au Rovers les jour, mois et an que dessus.

Paulin
Herminie
Paulin
Herminie
Paulin

Le bail a été signé
le 12 mars 1907
approuvé le 27 mars
enregistré le 17 avril

Vu et approuvé
Président le 29 mars 1907
le Maire du Rovers
Signé: Paulin

M. Paulin
M. Herminie
M. Paulin
M. Herminie

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Herminie Paulin, président du "Groupe socialiste du Rovers", par laquelle M. Herminie demande la location du presbytère, au rue de l'installation du Groupe.

Il invite le Conseil à délibérer sur les suites qu'il convient de donner à cette demande.

Le Conseil,

Considérant que le meilleur moyen d'entretenir un immeuble en bon état d'entretien n'est pas le laisser inhabité; qu'il convient en outre de tirer profit de toutes les sources de revenus que possède la Commune,

Décide de louer le presbytère à M. Herminie. Il fixe le prix du loyer à 150 francs par an et autorise M. le Maire à signer, sous réserve de l'approbation préfectorale, un bail pour une durée de deux ans.

Tant et délibéré au Rovers les jour, mois et an que dessus.

Paulin
Herminie
Paulin
Herminie
Paulin

Le bail a été signé
le 12 mars 1907
approuvé le 27 mars
enregistré le 17 avril

Vu et approuvé
Président le 29 mars 1907
le Maire du Rovers
Signé: Paulin

Du presbytère au cercle...

Merci à M. MORETTI, notre second adjoint, excellent connaisseur de l'histoire du Revest et acteur important de cette histoire depuis plus de quarante ans, de nous avoir aidé à retrouver les étapes de l'installation du Groupe Revestoï dans le local de la rue de la paix.

Assurément, le local en question était l'ancien presbytère. Lors de sa séance du 24 février 1907, le conseil municipal décide de louer le presbytère à M. HERMITTE Paulin, président du Groupe socialiste du Revest, "en vue de l'installation du Groupe".

Dans quel état était ce local? A l'appui de sa décision, le conseil considère que "le meilleur moyen d'entretenir un immeuble en bon état consiste à ne pas le laisser inhabité".

Pourtant, aussi bien ce qu'en dit Henri AUDE (cf. témoignage) que les débats du Conseil en 1913, au moment de la vente, permettent de penser que le local était fort dégradé. Ainsi, M. MEIFFRET, maire, fait ressortir dans la séance du 7 mars 1913 "que depuis l'époque où l'immeuble a été loué au Groupe, il a fallu y faire des réparations incessantes et onéreuses, de sorte que les dépenses ont toujours excédé le rendement de la maison". M. CADIERE indique que "bientôt il faudra procéder à la réfection de la toiture qui est en mauvais état et du carrelage".

Ce mauvais état, amélioré toutefois par les travaux permanents, n'a donc pas empêché le Groupe Revestoï de s'installer dans l'ancien presbytère dès 1907. A la suite de la décision précitée du 24 février 1907, le bail a été signé pour une durée de deux ans et pour 150 Francs par an le 12 mars 1907.



Le 14 février 1909, le Conseil autorise le maire à passer un bail de cinq années aux mêmes clauses que précédemment à la suite de la demande de renouvellement adressée par M. HERMITTE Hubert, président du Groupe.

Ce Groupe prend de l'ampleur et son conseil d'administration sollicite l'aggrandissement du local qu'il occupe "devenu trop exigü par suite de l'augmentation sensible des membres adhérents".

Aussi, le 21 novembre 1909, le conseil municipal décide de prendre la demande en considération après présentation de plans et devis des travaux à exécuter.

Nous ne savons pas quels ont été ces travaux, mais il a été dit plus haut qu'ils furent à répétition.

C'est pourquoi, le 7 mars 1913, "considérant que d'autres modifications seront aussi demandées, étant rendues nécessaires par l'accroissement du nombre des membres qui comprend presque la totalité des citoyens du pays", le conseil municipal délibère "que la commune soit autorisée à aliéner l'immeuble dit "Ancien Presbytère" en faveur du Groupe Revestoïsis...".



C'est ainsi que le 14 juin 1913 se retrouvèrent devant notaire à Toulon M. Pierre MEIFFRET, maire de la commune du Revest et M. Séverin HERMITTE, président de l'association d'intérêt local dite GROUPE REVESTOIS.

Le bureau du Groupe Revestois s'était réuni le 25 mai 1913 ,après une réunion de l'Assemblée Générale tenue le 27 avril aux termes de laquelle il fallait faire le nécessaire pour l'achat de l'immeuble communal et pour l'adjudication de la transformation de ladite salle.Le Préfet lui même avait conclu,après enquête,à la vente,par arrêté du 7 mai 1913.

Des travaux étaient donc nécessaires?

Ils sont en tous cas décidés simultanément à l'achat et dès la réunion du 27 avril,la discussion avait portée sur les entrepreneurs à choisir:"à ce moment le camarade HERMITTE Baptistin propose de faire insérer un article sur les journaux pour avertir les maitres maçons...Mais comme l'on tiendrait à ce que ce fut un camarade du pays,l'assemblée décide d'aviser MM.MEIFFRET et PASCAL!

Les plis cachetés des soumissionnaires sont déposés devant le bureau le 25 mai 1913 à onze heures du matin,après lecture du cahier des charges.

"De cette opération il résulte que:

Mr Laurent MEIFFRET entrepreneur maçon offre d'exécuter les travaux avec un rabais de 2p100;

Mr Antoine PASCAL entrepreneur maçon offre d'exécuter les travaux avec un rabais de 5p100;

En conséquence Mr PASCAL est déclaré adjudicataire ."

Lors de la réunion du 20 juillet 1913,le président "se lève et au nom de tous remercie les camarades qui par leur bon vouloir ont aidé à l'aggrandissement du Groupe...la transformation du local n'étant pas terminée,l'inauguration est renvoyée au 10 août.

A ce sujet,ce jour du 10 août à 11 h du matin un apéritif sera offert à tous les membres et les membres du groupe des Moulins seront avisés.

Ce même jour un banquet sera fait et le menu sera composé d'un régal repas qui d'après les frais sera compté de 3 à 3,50 par membre.

Le président au nom du groupe va inviter le président du groupe des Moulins,le camarade CHARLOIS conseiller général et Mr Comte qui est fournisseur de toutes les boissons audit groupe."

Et pour terminer cette installation qui va se révéler durable,un coup de chapeau:"dans le but du transport du matériel du vieux au neuf local,on propose HERMITTE Hubert et le camarade NEGRO(NDLR:le gérant)se propose de lui même."

STATUTS

DU

GROUPE REVESTOIS

d'Intérêt Local

ARTICLE PREMIER. — Le Groupe l'Union Socialiste du Revest se transforme en Groupe d'intérêt local et prend le nom de Groupe Revestois à la date du 2 Mars 1907.

ARTICLE 2. — Le Groupe sera composé d'un nombre indéterminé de camarades honorables et admis conformément à l'article 3.

ARTICLE 3. — Les camarades qui désireraient être admis devront être présentés par deux membres fondateurs, et, les membres non fondateurs ne pourront présenter des membres, toutefois qu'ils auront deux mois d'inscription : ils se porteront garants des membres qu'ils présenteront, il sera statué, sur leur admission à la réunion par un vote émis à bulletin secret et l'en assemblée générale, il leur sera donné lecture des statuts par le Secrétaire, et ne seront admis que s'ils obtiennent la moitié plus un des suffrages des membres présents, et seront affichés à la salle du Groupe quinze jours avant la réunion trimestrielle.

ARTICLE 4. — Tous les camarades faisant partie du Groupe Revestois sont tenus d'adhérer aux présents statuts : ils s'engagent de s'intéresser à la prospérité du Groupe et du Revest, pour faire partie du Groupe Revestois toute personne âgée de seize ans au minimum.

ARTICLE 5. — Il sera choisi parmi les membres du Groupe un Conseil d'administration composé : d'un Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire-Adjoint, Secrétaire, Secrétaire-Adjoint, de deux Conseillers et un Économe.

ARTICLE 6. — Il sera nommé une Commission de contrôle composée de deux membres, toutes ces fonctions sont gratuites et renouvelables tous les ans ; les membres sortants peuvent être rééligibles.

ARTICLE 7. — Les fonctions administratives confiées à ce Conseil d'administration qui sera chargé :
1° D'exécuter ou faire exécuter les décisions des assemblées ; 2° Surveiller les intérêts matériels du Groupe, de maintenir le bon ordre et l'harmonie entre tous les membres du Groupe Revestois.

ARTICLE 8. — Si, par suite d'une discussion, ou d'un changement de domicile, un membre quitte le Conseil d'administration, il est immédiatement procédé à son remplacement en assemblée générale, il sera procédé par un scrutin secret.

L'année administrative commence le 23 Mars 1907.
ARTICLE 9. — Le Président aura la haute main sur l'administration dans les propositions faites soit par les membres du Groupe, en cas d'un nombre égal, celle du Président sera prépondérante.

ARTICLE 10. — Le Vice-Président secondera le Président dans toutes ses fonctions ; le Trésorier sera chargé de régier toutes les factures, et des fonds du Groupe, le Trésorier-Adjoint remplacera le Trésorier en cas d'empêchement.

péchement ; le Secrétaire et le Secrétaire-Adjoint seront chargés de la tenue des écritures, des procès-verbaux et des convocations.

La Commission de contrôle sera chargée de la vérification des comptes, ainsi que de la gérance, elle dressera un rapport qu'elle soumettra en assemblée générale.

ARTICLE 11. — Les quotités mensuelles des membres sont fixées à : — par mois, et payables d'avance, le Groupe s'impose d'une mise de fonds qui est fixée à : — par membre fondateur à versements facultatifs.

Tout membre en retard de trois mois de ses cotisations recevra un avis du Trésorier, et au quatrième mois s'il ne répond pas par un motif valable, sera exclu du Groupe.

La démission d'un membre n'est considérée comme effective qu'autant qu'elle a été adressée par écrit au Président.

L'exclusion pourra, en outre, être prononcée, soit : 1° Par un acte contraire à l'honneur ; 2° Par une condamnation infamante ; pour préjudice porté volontairement contre le Groupe ou à l'un de ses membres. Dans tous les cas l'exclusion ne peut être prononcée qu'après enquête, et devant l'intéressé, qui sera convoqué à ce sujet, en son absence motivée, elle sera prononcée de droit.

Note. — Tout membre exclu ou démissionnaire n'aura droit à aucun remboursement.

ARTICLE 12. — Un gérant est choisi parmi les membres du Groupe et par le Conseil d'administration, il est nommé définitivement par l'assemblée générale. Le gérant est chargé de servir et desservir les membres du Groupe avec convenance, et réciproquement les membres doivent être polis envers lui ou sa femme, s'il est marié.

ARTICLE 13. — Des commissions peuvent être nommées dans l'assemblée pour élaborer des questions importantes ; des délégations pourront être choisies. Les réunions administratives auront lieu tous les trois mois, en cas d'urgence le Conseil d'administration pourra convoquer une séance extraordinaire, il le devra aussi sur une demande de dix membres faite par écrit et motivée.

ARTICLE 14. — Il est expressément défendu au gérant de faire des achats quelconques, tout lui sera fourni par l'Économe, et ce dernier sera tenu de présenter au Trésorier les factures de tout ce qu'il aura dépensé.

ARTICLE 15. — Le Trésorier doit donner connaissance en réunion trimestrielle, des dépenses, des recettes, il doit afficher dans la salle les factures, et signaler en outre les membres en retard de leurs paiements.

ARTICLE 16. — Le gérant est tenu d'ouvrir la salle du Groupe le jour convenu dans le contrat, être exact dans son service, tenir le Groupe propre et en bon état.

Note. — Il ne doit en aucun cas faire crédit aux membres du Groupe.

ARTICLE 17. — Le contrôle des consommations sera fait en présence du Trésorier, de l'Économe, du Secrétaire, d'un Conseiller de service, ainsi que d'un membre de la Commission de contrôle, le Secrétaire en fera un procès-verbal qui sera soumis en réunion trimestrielle.

ARTICLE 18. — Une réunion générale aura lieu tous les trois mois, pour le compte-rendu de la gestion du Groupe. Les membres du Groupe sont tenus d'y assister.

ARTICLE 19. — En cas de dissolution du Groupe, l'avoir et le matériel seront répartis entre les membres du Groupe et à jour de leurs cotisations, de même qu'en cas de déficit, les pertes seront supportées par tous les membres du Groupe.

ARTICLE 20. — Aucune modification ne pourra être apportée aux statuts sans l'approbation du Conseil et de l'assemblée générale.

ARTICLE 21. — Toute personne qui voudra faire partie du Groupe Revestois, et qui laissera écouler l'année 1907, sera tenu de verser une mise de fonds de francs.

Note. — Ces décisions s'appliquent aux personnes majeures et qui demeurent actuellement dans la Commune.

Fait et approuvé par l'assemblée générale le 2 mars 1907.

LE GROUPE REVESTOIS

ou

LA REPUBLIQUE AU QUOTIDIEN

par Charles AUDE.

La célébration du bicentenaire de la Révolution Française approche et va faire éclore de multiples dissertations sur le sens de la devise "Liberté, Egalité, Fraternité".

Dans un monde en profonde mutation, une réflexion sur les valeurs républicaines est peut être le moyen de reconnaître ce qui, au delà des débats et des confrontations permanentes de la démocratie, fait l'unité de notre pays.

Pour définir les principes reconnus par les lois de la République, le Conseil Constitutionnel fait le plus souvent appel aux lois votées pendant la période d'affermissement des idées et des institutions républicaines, c'est à dire la période 1880-1914. Cela est vrai pour l'école, pour la presse, pour le droit de pratiquer librement son culte (pour tous), et aussi pour le droit de s'associer librement.

Certes, des "associations" existaient avant l'intervention de la loi du 1er juillet 1901, mais elles étaient seulement tolérées par le pouvoir central, susceptible d'intervenir à tout moment sous couvert des mesures d'ordre.

Ces associations "risquées" étaient souvent formées dans des buts politiques.

Dès le début du XXème siècle, les partis politiques se structurent et prennent en charge les combats menés auparavant par des associations.

Alors, le mouvement associatif se recentre, sans que les traces des luttes passées disparaissent du jour au lendemain. Et force est de remarquer que la vie interne des associations fourmille de références à ce qu'ont été les premiers pas de l'affermissement de la République.

Le Groupe Revestois nous paraît être une très bonne illustration de la diffusion de la République dans nos villages. Ses 80 ans nous donnent l'occasion de scruter, à partir de quelques documents, l'esprit de ses fondateurs.

Dans le droit fil de ce qui précède, et sans nous attarder, il faut observer que le Groupe Revestois est issu de l'"Union Socialiste du Revest" dont nous ne savons pas encore beaucoup de choses à l'exception de la connaissance de quelques uns de ses membres, des articles de journaux ou de la plaque retrouvée aux Laurons dans un cabanon appartenant à Philémon POMET et qui précise que ce groupe se réunissait dans ce cabanon.

Une étude plus complète est en cours dont les résultats pourront être repris dans un prochain bulletin.

La transformation peut donc être datée du 2 mars 1907, date de l'assemblée générale qui a adopté les statuts.

Est-ce à dire que les membres de l'Union ont renoncé à ce moment à leurs convictions socialistes ou à tout le moins républicaines?

Absolument pas, ainsi que l'atteste notamment la présence de plusieurs fondateurs du Groupe dans les rangs de la SFIO, des comités de soutien aux candidats de la SFIO ou à la ligue des droits de l'homme dans les années ultérieures.

Disons que le centre d'activité politique s'est déplacé vers le parti politique, dont la création véritable date de cette époque (1901 pour le parti radical et 1905 pour la SFIO).

En un mot, le Groupe remplit un autre but et a une vocation de recrutement plus large au niveau local.

Quel est le but?

Deux références écrites pour débiter: le titre des statuts qui indique "Groupe Revestois d'intérêt local" et l'article 4 de ces statuts selon lequel les membres "s'engagent de s'intéresser à la prospérité du Groupe et du Revest", ce qui pris au pied de la lettre pourrait nous amener très loin!

En fait, l'objectif est assez clair et s'apparente à celui qui a motivé la création de tous les cercles à la fin du XIX^e siècle: se réunir, au Groupe pour discuter, jouer aux cartes, faire un repas ou danser éventuellement, boire un coup entre gens du même lieu ... de même qu'on s'unit à ce moment dans la mutualité pour couvrir certains risques ou dans le parti pour mieux participer à la vie démocratique, qui est une conquête récente.

Mais voyons plutôt les documents, à travers le prisme (un peu forcé, mais pratique) de la triade républicaine.

La mise en valeur des libertés fondamentales

Etre membre du Groupe Revestoï, c'est d'abord avoir eu la liberté d'adhésion! Liberté garantie par la loi de 1901 sur les associations, encore que des cercles existaient avant cette loi mais le respect de cette dernière est obligatoire pour accomplir certains actes de la vie civile et notamment pour acquérir. Ainsi, bien que créé dès 1907, le Groupe Revestoï dépose ses statuts à la sous-préfecture de Toulon le 26 janvier 1913, avant d'acquérir l'ancien presbytère.

Si l'on écarte les conditions pécuniaires, trois freins semblent mis à la liberté d'adhésion.

-il faut être présenté par deux membres du Groupe (article 3) et admis à la suite d'un vote majoritaire. Cette condition était bien appliquée et tous les comptes rendus d'assemblée font état des admissions et des "parrains" de chaque admis.

*Membres présentes
pour être admis.*

Hilouis Weiffert
membres participent

Long Louis Henri
Choir Joseph

-il faut être âgé de seize ans minimum, ce qui peut paraître tardif dans une société où le travail commençait plus tôt... mais ce serait oublier le patriarcat des pays méditerranéens qui induit la séparation des activités des jeunes et des adultes.

DES CELLULES POLITIQUES VIVANTES

Les «partis politiques» nationaux, dans la mesure où ils s'organisent et pas avant la fin du XIX^e siècle, possèdent rarement des structures locales permanentes. Certes, «la République des comités» n'exclut pas le Var. Dès les premières élections, des comités électoraux radicaux fonctionnent et des congrès départementaux se réunissent à Luc le plus souvent. Mais, précisément, l'activité de ces organismes, perceptible surtout en période électorale, reste trop épisodique pour rayonner avec ampleur. Les efforts des radicaux et radicaux-socialistes pour implanter un réseau hiérarchisé et durable de sections dans le département échoient, nous le verrons. Seule, la S.F.I.O. parviendra à faire vivre ses créations, mais tardivement. Aussi, le rôle de relais et d'animation politique emprunte-t-il un autre canal : celui des sociétés, cercles et chambrées, dont la deuxième moitié du XIX^e siècle voit précisément, ici et dans ce domaine, l'apogée.

La faveur dont jouissent au XIX^e siècle les chambrées et les cercles, nouvelles formes maintenant laïcisées de cette sociabilité qui animait jadis les confréries, a déjà été soulignée (M. Agulhon). Cette laïcisation avait naturellement introduit dans ces groupes d'amis, réunis pour de «saines distractions» comme le proclamaient les statuts, les préoccupations profanes de la politique. L'accès à la reconnaissance officielle, moyennant le respect, au moins formel, de certaines conditions obligatoirement incluses dans les statuts, les fait sortir de la demi-clandestinité qui les caractérisait comme associations privées. Leur rôle dans la cité en fut accru, en particulier et malgré la loi, dans le domaine politique. Les pouvoirs publics relèveront maintes fois, avec résignation ou agacement, cette politisation croissante. Bornons-nous à la conclusion du rapport général adressé par le Préfet au Ministre de l'Intérieur, en décembre 1896, à propos d'une demande d'autorisation pour l'ouverture d'un cercle... rural, à Rians : «Il n'est que trop réel que la plupart de ces associations s'agitent dans le département du Var, où les passions ont un degré d'acuité exceptionnel, ne sont, à les considérer de près, que des groupements à tendance politique».

Des exemples précis, multiples, vérifient ces appréciations générales. Au temps de l'Ordre Moral, de nombreux cercles, répétés et souvent dissous, affirment leur républicanisme : exhibition d'«emblèmes et manifestations séditieuses» (Union Républicaine, Varages, 2 juin 1873; Saint-Clair, Barjols, lors de la fête patronale, 18 janvier 1874), lecture de journaux «ramoïsés»

(Le Muy, Vidauban), portraits, bustes et chants séditieux (Barbès) Blanqui : Saint-Clair, Barjols; Gambetta, Barbès Mirabeau, La Bastille : Union de Pourrières; République coiffée d'un bonnet phrygien : Cercle des Agriculteurs, Cabasse, 1873, etc...), propagande active (L'Union de Pourrières, 1875; Saint-Etienne, à Saint-Martin de Pallières, 1873). Bref, beaucoup ressemblent à l'Avenir, de Vidauban (1872) : «c'est un des cercles les plus actifs de la propagande révolutionnaire dans le département» regroupant jusqu'à 150 membres «appartenant à la fraction la plus avancée du parti radical».

Après «la conquête de la République par les républicains», l'engagement républicain de nombreux cercles ne suscite plus de difficultés, ce sont maintenant les cercles «blancs», jusque là acceptés, qui préoccupent les pouvoirs publics. Ils se voient alors reprocher une orientation politique souvent ancienne. Car la politisation des sociétés ne fut jamais sélective et il faut abandonner l'équation hâtive cercle = gauche. C'est ce que pensait déjà, en 1871, le maire de Tourrettes («Il y a déjà deux cercles ou chambrées, comme d'habitude d'opinions opposées»), d'accord sur ce point avec le postulant à la présidence de l'Union à créer («Il existe dans tous les villages environnants des cercles soit républicains soit royalistes»)

A ces témoignages d'une politisation non sélective, s'ajoutent d'autres confirmations : celle des noms (1) et, plus encore, celle des statuts. Voici, à titre d'exemples, quelques articles du règlement du Cercle démocratique de Sanary, autorisé en novembre 1878 : «article 4 : ... Par la fraternité bien entendue de tous ses membres, le Cercle deviendra le centre d'une amitié républicaine inattaquable. Au surplus, la communion se tiendra toujours sur la brèche, prête à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute attaque calomnieuse ou antirépublicaine de quelque part qu'elle vienne...»

«article 5 : ... La mission la plus élevée sera de grouper en un seul faisceau tous les républicains du canton d'Ollioules...». L'article 6 déclare que le cercle «voulant conserver intacts les sentiments républicains qui l'animent», les antirépublicains ne seront pas admis; les membres qui se révéleront antirépublicains seront expulsés (article 7). Enfin, l'article 14 fait une obligation de l'assistance «en corps à toute cérémonie démocratique, comme la réception d'un sénateur, d'un député ou d'une autorité républicaine quelconque», avec port d'un insigne républicain distinctif. La date, proche encore de l'ar-deur soulevée par le «coup d'état de Mac Mahon», le succès des républicains, gage d'impunité, expliquent peut-être le caractère très engagé, agressif, de ces statuts qui font du cercle un outil de défense et de propagande républicaine. Exemple d'aveu complet de politisation, qui n'est pas unique, si ce n'est par sa volonté presque provocatrice.

Moins agressive, la simple obligation de célébrer les fêtes du calendrier républicain n'est cependant pas neutre (comme les cercles du 14 juillet, Evénos 1883, Ollioules 1885, etc...). De leur côté, les «Blancs» sont souvent plus prudents, proposant le respect pour la Religion, la Famille, la Patrie (Cercle Saint-Joseph, Seillaux, 1871; l'Univers, Saint-Maximin, 1872) ou la Patrie (Cercle de Provence, Pourrières, 1872). D'autres sont simplement conservateurs comme ce Cercle Saint-Joseph de Pourrières (1882), qui impose à ses adhérents de «voter pour le candidat du gouvernement».

Ainsi, l'ampleur de la politisation est indiscutable et les cercles ne sont pas seuls concernés. Sans revenir sur le mouvement syndical et coopératif, il faut encore mentionner les «musiques», elles aussi divisées et engagées au cœur des luttes politiques : à Pourrières (L'Avenir et l'Union républicaine, 1879), à Saint-Zacharie (1877), à Sanary (1878), à Montfort (1881), à Longues (1884).

De la «réaction» antirépublicaine à l'extrémisme de gauche (radical puis socialiste), en passant par le conservatisme où les réactionnaires résignés ou repentis retrouvent les républicains modérés, l'éventail est complet. Partout où la politique commande, et le cas est fréquent, les cercles et sociétés apparaissent comme de véritables relais urbains ou ruraux des partis politiques encore inorganiques au plan local. Ils en assument les tâches essentielles :

- Ils regroupent les forces politiques.
- Blancs ou rouges, ils assurent la propagande par des discussions et des

conférences (avec collaboration d'orateurs étrangers comme ces ecclésiastiques qui, à la fin du siècle, attaquent l'école laïque, puis la Séparation), par la lecture des journaux ou encore par l'image : bustes surmontés du bonnet phrygien, sans doute des Marianne, séditieux symboles politiques dont la diffusion s'accroît, et tableaux-portraits (Garibaldi, Barbès, Blanqui, L. Blanc, Esquiros) des cercles rouges, qui s'organisent en une sorte de bréviaire extrême à l'usage de membres dont l'analphabétisme reste fréquent.

Ils organisent l'action électorale : ils animent les campagnes et entrent dans les comités électoraux, si largement parfois que cercles et comités se confondent; ils participent au choix du candidat par l'intermédiaire de délégués des cercles aux congrès départementaux radicaux, radicaux-socialistes et socialistes, avec l'obligation, au moins morale, de voter pour le candidat désigné et d'inciter à faire voter pour lui.

La densité du réseau des cercles et sociétés, le poids social de certains de leurs membres (maire, adjoints, conseillers généraux), les encouragements de personnalités prestigieuses comme Gambetta, élargissent l'influence de ces pratiques déjà habituelles dès les débuts de la Troisième République. La loi dut composer avec une réalité solidement enracinée et destinée encore à durer.

En réalité donc, la politique hantera longtemps le cercle : il faut attendre l'implantation de structures politiques locales pour le voir revenir, souvent bien déchû, à ses premières et seules fonctions de loisirs. L'extrême perméabilité des Varos à la politique, à tous les niveaux, avait conditionné cette présence durable. Mais celle-ci avait également bénéficié d'autres facteurs favorables.

II - PERMANENCE ET INTERSOCIABILITE JOUENT EN FAVEUR DE LA POLITISATION

1 - Sous les changements de noms, les déplacements des lieux de réunion, les modifications du nombre, les cercles durent : un tiers des 331 cercles recensés en 1914 a plus de vingt ans, un-neuvième plus de trente ans.

Les disparitions spontanées ou provoquées (dissolutions par les autorités administratives) sont atténuées par de nombreuses reconstitutions ou créations (surtout en 1871-80). Moins nombreux au début du XX^e siècle (- 45 % depuis 1872-1877), les cercles ont mieux maintenu leur audience (effectifs en baisse de 15 % seulement (2)). Plus peuplés (3), ils restent les points d'ancrage durables et solides d'une sociabilité masculine très vivante.

2 - Celle-ci favorise désormais l'ouverture intersociale des anciennes chambrées muées en Cercles. Le cercle, naguère société de notables - ce qu'il est resté encore souvent dans les petites agglomérations - peut conserver, tout en se démocratisant, un recrutement relativement homogène (agri-...

(suite au dos)

Extrait du livre
de Yves Rinaudo

"les Vendanges de la

République, les paysans du

Var à la fin du XIX^e siècle."

culteurs, patrons et ouvriers) ou plus sélectif (ouvriers : cercle de la Fraternité, 1871, des Ouvriers, 1895, à Saint-Tropez, etc...). Mais, à cette hiérarchie verticale dans une structure professionnelle homogène, la plupart des cercles associent une stratification horizontale reproduisant le spectre social des communautés villageoises ou urbaines. Ainsi, l'article 1 des statuts du Cercle du Progrès à Ramatuelle (1889) précise : «réunir les ouvriers industriels et les cultivateurs»; et le cercle réunit 15 ouvriers et 5 «artisans». Celui du 21 septembre à Saint-Zacharie compte 35 agriculteurs (dont 1 berger), mais aussi 59 artisans et ouvriers (dont 15 patrons), 20 commerçants, 2 bûcherons, et... un chef de musique. A Camps, les cercles de l'Industrie (juin 1872) et de l'Égalité (juin 1876) associent agriculteurs, artisans et commerçants, comme l'Union, au Beausset (1895), l'Union Républicaine, à Villecroze (1884), l'Avenir, à Vinon (1885), ou encore de nombreux cercles de Vidauban (Union Industrielle, 1873 : Union Républicaine, 1878; Renaissance, 1880; Progrès, 1890, etc...). Cette intersociabilité, favorisée par l'augmentation de la taille des cercles, se retrouve confirmée par l'analyse chiffrée globale :

	1870-1880	1891-1901 (4)
Professions agricoles en %	64,3	58,5
Artisanat	21,2	20,1
Commerce	9,5	11,0

L'ouverture sociale, horizontale et verticale, s'accompagne logiquement d'une lente érosion de la clientèle paysanne. Elle doit beaucoup aux transformations du milieu économique et humain. En effet, les difficultés de l'époque ont chassé les moins bien pourvus, maintenant ruinés; de nombreux notables, soucieux de réussite, les ont imités («bourgeois», propriétaires et rentiers de village, professions libérales, entrepreneurs dynamiques). Amputé par le haut et par le bas, le tissu social s'est ainsi rétréci mais surtout il a gagné en uniformité. Petits paysans, petits artisans, petits commerçants comptent maintenant davantage. Les barrières sociales restantes, moins nombreuses, moins élevées, sont plus aisées à franchir. Les contacts sociaux en bénéficient largement au moment même où la République retrouvée annonce sa volonté d'Égalité et de Fraternité (5).

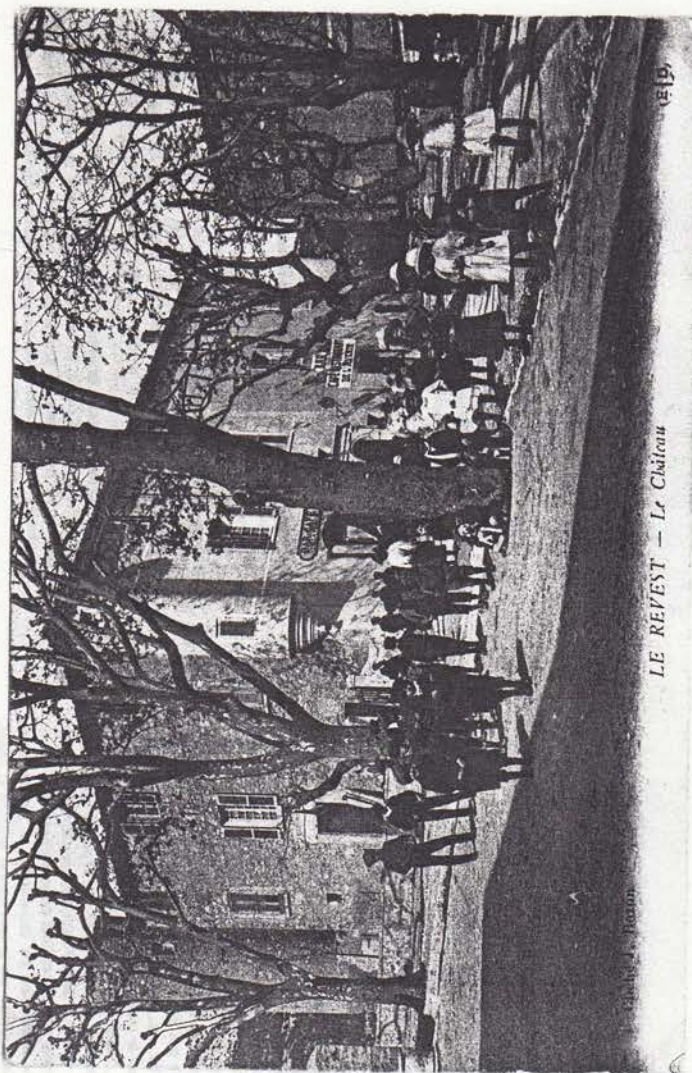
Finalement, la société villageoise, diminuée par les crises mais plus homogène, réceptive à l'égalitarisme républicain, force la porte du cercle, forme de société la plus considérée. Avec elle s'y engouffre l'héritage social, populaire, de la chambre, qui se juxtapose à l'ancienne clientèle bourgeoise amoindrie : «peuples» et «bourgeois», sous la forme moderne de patrons et ouvriers, de propriétaires agriculteurs et journaliers désormais se côtoient. La réalité sociale moderne, où les extrêmes sociaux se sont trouvés laminés mêle les groupes et transforme le cercle traditionnel jadis réservé aux seuls notables.

Le cercle a, désormais, pris la succession de la vieille chambre, société d'agrément mais aussi centre politique. Ce dernier rôle s'est trouvé vivifié par l'hétérogénéité sociale qui encourage les échanges de toute nature dans une conjoncture locale d'ardentes luttes politiques. Au point que certains cercles semblent s'absorber complètement dans leur fonction politique. C'est la revanche de la chambre : elle impose sa nature politique au cercle, dont le nom, conservé, rehausse son prestige social. Elle y perd cependant son intimité : les cercles sont plus peuplés, plus ouverts.

Cet héritage et cette ouverture, joints à leur longévité, renforcent encore la politisation des cercles. Certes, tous ne sont pas «engagés» : «blancs» et «rouges», les plus nombreux et les plus ardents, coexistent avec une masse apolitique, ou du moins suffisamment modérée pour ne point avoir laissé de trace politique. Mais, encore au début du XX^e siècle, beaucoup jouent le rôle de structures locales permanentes pour les partis politiques qui en sont alors dépourvus, relayés par endroits par les sociétés de Libre Pensée, ou, beaucoup plus rares, par les groupes de la Ligue des Droits de l'Homme. Fréquentés «par tous les électeurs» (6), ils constituent le seul pôle politique de nombreuses communes rurales, à l'origine d'une animation beaucoup plus vigoureuse que ne le laisse supposer l'examen de la seule participation électorale. Celle-ci demeure cependant le moyen privilégié de l'expression des choix effectifs.

* * *

De son côté, le café, lié au cercle au point de se confondre parfois avec lui, devient de plus en plus le nouveau foyer pour les hommes du village. Sa fréquentation, peut-être perçue comme une libération des contraintes sociales (liens informels et souvent temporaires, possibilité de limiter ses buts au seul plaisir), n'a pu que favoriser l'abandon des traditions des cercles.



LE REVEST — Le Château

-il faut respecter les statuts et un code de bonne conduite, ce qui est la traduction directe du principe de 1789 "la liberté s'arrête ...".

On pourrait faire une étude ethnologique de ces trois conditions et écrire par exemple que les "présentations" correspondent au rite d'introduction dans le clan ou la tribu.

Il y a de cela...mais ce qui nous intéresse, c'est de savoir si le Groupe a été attractif, si ces conditions ont été non pas un frein mais seulement les modalités d'exercice de la liberté d'adhérer à une association.

Les faits parlent. La délibération du Conseil municipal du 7 mars 1913 nous apprend que le Groupe comprend "presque la totalité des citoyens du pays" et l'économiste Eugène CHAIX précise dans une lettre du 28 juin 1912 "nous sommes environ 90 membres".

Au recensement de 1911, il y a 792 habitants au Revest dont 292 étrangers pour la plupart employés au barrage. Si l'on ne prend que les chiffres du village et des alentours immédiats, on a 450 habitants parmi lesquels pas mal d'étrangers. La proportion des membres du cercle est donc forte et apparaît encore mieux lorsqu'on sait qu'il y a 140 ménages dont probablement plus d'une vingtaine d'étrangers.

L'information du Conseil est donc assez plausible et montre par son existence même que la place prise par le Groupe dans la vie du Revest de l'époque est majeure.

Le succès du Groupe paraît d'ailleurs entraîner, comme cela est assez classique, une perversion des objectifs sous l'influence de cette société d'hommes qui, quoique républicains, n'en sont pas moins attachés à l'héritage, fruit du travail.

Ainsi, lorsque Marius ISNARD propose le 14 avril 1912 de baisser le prix de quelques boissons car le Groupe est prospère, il lui est répondu qu'il est encore trop tôt "vu que nous travaillons pour l'avenir du Groupe"!

La liberté, c'est aussi celle de se réunir dans un local "à soi" (ah, la propriété!), raison pour laquelle les membres accorderont autant d'importance à l'achat du presbytère, c'est la liberté de boire quand on le désire sans y être obligé et ça peut être la liberté de s'informer.

Sur ce dernier point, il ne faut pas penser au pluralisme, car le Groupe n'avait pas les moyens (ou n'entendait pas consacrer trop de ses moyens) de s'abonner à plusieurs journaux: il décide le 14 janvier 1912 de s'abonner "pour trois mois, afin de ne pas mettre le Groupe à la dérive" (sic) au journal qui obtient le plus de voix et qui est, pour reprendre un mot célèbre, "républicain modéré mais pas modérément républicain": le PETIT VAR.

Grâce à cet abonnement, l'information va toucher beaucoup de gens qui n'auraient pas fait individuellement l'apprentissage de la lecture du journal avant longtemps...

propositions faites par le Groupe pour avoir une formule
 cette formule est mise au vote

Petit Var	11111111	dirigé + 1 vote
Provençal	11111111	dirigé
Revue	1	
Blanc	1	
Petit provençal	1	
Provence	111	
Guiraud	111	
Or	1	
Comité	1	
Don	11111111	dirigé
Abonnement	1	
Culture	1	
Mil	1	

L'information, c'est aussi plus simplement l'état des finances du Groupe qui est affiché au moment de chaque assemblée générale sous un double éclairage puisque le trésorier et l'économe font chacun une présentation des recettes et des dépenses.

Enfin, dernier aspect des libertés que nous mentionnerons et qui est méritoire à nos yeux, malgré la longue habitude des débats dans les communautés provençales, c'est la liberté de s'exprimer en étant assuré du respect de ses camarades, ainsi que cela ressort des comptes rendus. Ainsi, lorsque E. CHAIX présente sa démission, l'assemblée du 30 juin 1912 décide d'attendre son retour pour qu'il donne ses motifs de vive voix.

Y-EN-A-T-IL de plus égaux?

"Le Groupe sera composé d'un nombre indéterminé de camarades honorables et admis conformément..."(article 2)

La seule restriction prévue par les textes à l'égalité entre les membres concerne la présentation des "candidats" qui revient en tout premier lieu aux fondateurs.

Aucun privilège ne semble accordé aux fondateurs ou aux membres honoraires par rapport aux "participants".

Au sein des instances dirigeantes, toutefois, le président a voix prépondérante, lors d'un vote, en cas d'un nombre égal de voix .

La seule dérogation connue avant 1914 n'en est pas vraiment une (puisque'il ne s'agit que de la cotisation) et, sans que cela nous étonne, est favorable à "la grande sagesse de l'âge"!

En effet, lors de l'assemblée du 14 janvier 1912, le président HERMITTE Séverin propose que " tout fondateur du Groupe ayant atteint l'âge mûr de 70 ans ne devrait plus payer de cotisation".

Notons que cela ne s'applique qu'aux fondateurs et que l'assemblée a refusé le même jour que ce "privilège" soit transmissible de père en fils car "tout camarade rentrant doit payer".

Enfin, en espérant que cet article ne trouve pas de sitôt à s'appliquer, l'article 19 prévoit que "en cas de dissolution du Groupe, l'avoir et le matériel seront répartis entre les membres du Groupe et à jour de leur cotisation,..."(idem pour les pertes): ce texte ne fait aucune distinction entre les membres.

Procès Verbal

de la Réunion trimestrielle du 20 juillet 1913.

Les membres du Groupe *Twentys*, réunis le dimanche 20 juillet 1913 à 3 h. du soir dans la salle ordinaire en assemblée Générale ont délibéré sur diverses questions. Le Président ouvre la séance et donne la parole au Secrétaire, qui donne lecture du procès verbal de la séance précédente.

Ce dit procès verbal étant mis sur voix est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Fraternité...et même camaraderie!

Tel est l'objet même de la création du Groupe, il ne faut pas être étonné dès lors des multiples exemples possibles.

Les statuts se bornent à définir une mission ("prospérité du Groupe et du Revest") et à prévoir les sanctions éventuelles (exclusion en cas d'acte contraire à l'honneur ou de condamnation infamante).

Nos documents nous renseignent sur une réunion du bureau du 28 juillet 1912 où il fut décidé d'envoyer une lettre d'avertissement à un membre qui "dans cette soirée d'agrément pour eux...s'est fait remarquer par ses gestes, ses paroles et ses disputes".

Evènement rare probablement, le cercle n'a pas laissé le souvenir d'un lieu de grandes querelles malgré tous les repas ou banquets qui s'y sont déroulés.

Les banquets, moments privilégiés de la camaraderie, réunissant au pied levé quelques membres ou plus officiels, pour le 14 juillet (bouillabaisse et poulet...) ou l'inauguration du local.

Plaisirs collectifs de la fête locale, où l'on a invité Mr Pierre GRIMAUD, tambourinaire du Broussan, à venir jouer au Revest.

Il y a à ce propos tant d'histoires que nous aurions voulu entendre et vous rapporter...et qu'il aurait fallu vous traduire comme "la mousco de l'amour" !

Hier encore, en notre maison,
Gazouillait ta jeune chanson,
O ma Zuchette.
Et si fraîche montait ta voix
Qui nous l'appelions quelquefois
Notre faussette.

Hier encore, dès le matin
S'agrippait la tige argentée
De ton bon soir.
Ce charme là qui fut le tien
O ma Zuchette ou musicienne
Ne peut le dire.

Malas ! Malas ! En la maison
Plus ne résonne ta chanson
De ta faussette
Ses vives se sont envolées
Et nous restons inconsolés
O ma Zuchette.

Mignonne, adieu ! tout passera
Et la mort nous réunira
Quand viendra l'heure.
En attendant je pense à toi
Et Dieu qui grand faitier d'un
fait que je pleure

Julie
Quanz
Adieu

La fraternité s'exprime bien sûr lors de la perte de membres du Groupe, salués par les assemblées générales comme le 13.10.1912 pour Auguste CLAUDE ou le 20.7.1913 pour Noel GABRIEL.

Enfin, et cela aurait pu faire l'objet de nombreux détails, la camaraderie franchit les portes du cercle et s'adresse aussi aux cafés puisque lors de la réunion du 20.7.1913 qui prévoit d'organiser un concert pour la fête locale, Philémon POMET se demande s'"il n'y a pas d'inconvénient pour les deux autres cafés...".

On a discuté!

X

X X

"Les vendanges de la République", ce titre du livre de Yves Rinaudo (extraits ci-après, avec les statuts et la reproduction d'un compte rendu du Groupe) me touche beaucoup.

Il évoque deux images qui font en grande partie ma fierté d'être Revestois. Aux vendanges, leur empressement, le goût du pain partagé de bon matin et celui des olives, les histoires de "moustrouille" chez tante Fine.

A la République, j'associe les soirées électorales à la mairie du Revest, quand les regards se croisent et se comprennent, la voix de M. le Maire annonçant les résultats ("ont donc obtenu...") et aussi mes premières réunions d'adolescent, au Syndicat d'Initiative, au dernier étage du Cercle...

Références

Agulhon (Maurice): "La République au village", Paris, Seuil (sur les chambrées)

Rinaudo (Yves): "Les vendanges de la République", Lyon, PUL, 1982 (les paysans du Var à la fin du XIX^e siècle)

Roubin (Lucienne): "Chambrettes des Provençaux", Paris, Plon, 1970 (un trésor...)

comptes rendus rédigés par ETIENNE POMET (1912-1913)

délibérations du Conseil municipal du Revest (1907-1913)

Groupe Revestois. Réunion trimestrielle du 14 janvier 1912.

Les membres du Groupe Revestois se sont réunis aujourd'hui dimanche 14 janvier 1912 à 3 heures de l'après midi en assemblée générale sous la présidence du camarade HERMITTE Séverin, Président.

Le Président ouvre la séance et donne la parole au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité, il donne aussi lecture des procès verbaux d'admission des membres admis dans le courant de trimestre.

La parole est ensuite au camarade CADIERE trésorier qui après l'avoir affichée dans l'intérieur du Groupe donne lecture de la situation financière qui est de:

avoir du 1 ^{er} trimestre 1911	1408.50
Recette du 4 ^{ème} trimestre 1911	1274.60
cotisation mensuelle 4 ^{ème} trimestre	196.00

	2278.90
Dépenses générales	1108.00
reste en caisse au 14.1.1912	1690.90
Argent placé à la caisse	900.00

Reste en caisse du trésorier	790.90

Cette lecture faite par le trésorier est voté à main levée à l'unanimité.

Le Président donne la parole au camarade MICHEL Joseph, président de la commission de contrôle qui propose à l'assemblée de placer 300 F vu l'argent qu'il y a en caisse. Cette proposition étant bonne le Président l'a met aux voix qui est adoptée à l'unanimité.

Ce même camarade demande une gratification de 30(?) pour fin d'année pour le gérant et la gérante vu qu'ils ont rempli leurs fonctions de leur mieux.

Le Président prend la parole et fait ressortir que le Groupe étant prospère jusqu'à ce jour, cette gratification peut être accordée, elle est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Le camarade HERMITTE Séverin, président, fait à l'assemblée la proposition que tout fondateur du Groupe ayant atteint l'âge mûr de 70 ans ne devrait plus payer de cotisation.

Après avoir étudié cette question l'assemblée approuve cette proposition du Président qui est adoptée à l'unanimité.

Le camarade SAUVAIRE Marius demande la parole qui est accordée par le Président et dit que cela pourrait se faire de père en fils, mais comme d'après les statuts tout camarade rentrant comme membre au Groupe doit payer, cela est refusé par l'assemblée.

Le Président demande à l'assemblée si personne n'a de réclamation à faire, aucun membre demandant la parole, le Président annonce que l'on va procéder au renouvellement du bureau et dit que le bureau sortant n'a aucune tâche à se reprocher parce qu'il a toujours agi de son mieux.

Le Président demande à l'assemblée si personne ne veut le remplacer, à ce moment là le camarade ENTREVANT prend la parole et félicite au nom de tous ces camarades le bureau sortant en proposant d'élire le même. En général tous les camarades sont de cet avis et le même bureau est proposé.

Le Président demande à ses camarades formant le bureau 1911 s'ils consentent à rester de nouveau.

Le camarade Henri LONG, vice-président, désirerait être remplacé, mais comme aucun membre ne se fait entendre le camarade LONG reste vice-président.

L'assemblée se demande si l'on doit voter à main levée ou à bulletins secrets, le camarade ISNARD Marius fait la proposition de voter à main levée, alors le camarade AGARRAT Ferdinand prend la parole et dit que le vote à main levée ne doit pas se faire, enfin la décision est prise par l'assemblée, le vote a lieu à bulletins secrets.

Le Président annonce que l'on va procéder au vote pour le bureau proposé qui est ainsi composé:

Président HERMITTE Séverin
 Vice Président LONG Henri
 Econome CHAIX Eugène
 Trésorier CADIERE Henri
 Trésorier receveur JEAN Antoine
 Secrétaire Général POMET Etienne
 Secrétaire Adjoint ARTIGUE Philémon
 " CHAIX Joseph
 conseillers LONG Louis, DIVIZIA Raymond, ISNARD Marius,
 DURAND Antoine.
 commission de MICHEL, ISNARD, MORLAND.
 contrôle
 commission des NOEL, HERMITTE Baptiste, MEIFFRET Marius,
 fêtes SAUVAIRE Marius, ARTIGUE.

L'on procède à la distribution des bulletins de vote que l'on donne à chaque membre. Le secrétaire fait l'appel et chacun vote d'après la liste d'appel. Votants: 50

Le Président et quelques membres procèdent au dépouillement et les résultats obtenus sont de 50 "oui" et point de "non".

Par conséquent le même bureau est élu à l'unanimité.

Le Président prend la parole et remercie l'assemblée de la marque de confiance et promet qu'ils feront leur possible pour marcher en avant c'est à dire pour marcher vers l'intérêt du GROUPE et des membres et si plus tard l'on pouvait faire une dépense pour acheter ou faire construire un local, pour recevoir plus de membres et être chez soi...

Le camarade COUTON propose à l'assemblée d'avoir à l'intérieur du GROUPE un journal pour que tout camarade puisse prendre connaissance des nouvelles. Après discussion, l'assemblée propose de soumettre cette proposition au vote à bulletins secrets. (...)

Voici d'après le vote, la liste des différents journaux figurant sur les bulletins:

Le Petit Var II, bataille Syndicaliste o, Révolte I, blanc 4,

Petit Provençal 2, Provence 3, Guerre Sociale 4, Coulisse I, Non 8, Diabla Rouge 2, Culotte Rouge I, nuls 2.

Le Petit Var étant en nombre supérieur aux autres est adopté par l'assemblée. Le Président propose de s'abonner trois mois et si ce délai terminé, vu les fonds de la caisse on l'achèterait encore trois mois, afin de ne pas mettre le GROUPE à la dérive.
 (...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4h30 du soir.

Le secrétaire
 POMET Etienne

Le révest 16 janvier 1912

Le soir 14 janvier 1912, à 8h, dépouillement de l'urne,
 camarade SAUVAIRE Joseph présente par CHAIX Eugène et LONG Louis,
 votants 47, "oui" 43, "non" 4.

SAUVAIRE Joseph, participant
 MEIFFRET Hilaire, "
 EMMANUEL Ferdinand, "
 HERMITTE Alexis, "
 VIDAL Jules, "
 MONCALERO Honoré, honoraire
 ELLARIA(?) Baptiste, "
 AUDE Marius, "

Fiches biographiques établies par M. Jacques Girault,
 originaire de la Seyne, maître assistant à l'Université de
 Paris I (Panthéon - Sorbonne), auteur de nombreux travaux
 sur la vie politique varoise.

HERMITTE Séverin, Hippolyte

Né au Revest (Var), le 24 mars 1885, fils d'un
 ouvrier du port, Hermitte, ouvrier à l'Arsenal maritime
 de Toulon, marié au Revest en juin 1910, avait une fille.
 Membre de l'Union socialiste du Revest, devenu "Groupe
 revestois d'intérêt local", le 2 mars 1907 (statuts déposés
 le 26 janvier 1913 à la Sous-préfecture de Toulon) qu'il
 présida pendant une vingtaine d'années, libre-penseur, il
 représentait la section du Revest au congrès départemental
 de la Ligue des droits de l'Homme, le 14 février 1921. Candi-
 dat en mai 1925 aux élections municipales sur la liste de
 "protestation et d'intérêt local", il devenait conseiller
 municipal, le 5 mai 1929, avec 102 voix sur 156 inscrits.
 Il faisait partie des comités de soutien du candidat socia-
 liste S.F.I.O. aux élections législatives, comme vice-prési-
 dent en 1928, comme président en 1932.

Remarié à Toulon, en mars 1952, Hermitte mourut
 à Toulon, le 17 octobre 1966.

D'autres Hermitte participaient au comité de soutien
 au candidat socialiste S.F.I.O., en 1928, au Revest:

- HERMITTE Joseph, né en 1887, au Revest, qui se présentait
 aussi aux élections municipales de 1925 sur la liste de
 "protestation et d'intérêt local";
- HERMITTE Charles, Léon, cultivateur, né en 1897 à Toulon;
- HERMITTE Moïse (1858-1939), retraité, membre de la commis-
 sion de contrôle du Groupe revestois à sa création;
- HERMITTE Hubert, Virgile, né au Revest en 1859, frère
 du précédent, père d'Hermitte Séverin, retraité, commissaire
 du Groupe revestois à sa constitution;
- HERMITTE (sans prénom), sans doute Joseph, Paulin, né
 en 1870, présidait le comité de soutien en 1928.

Sources: Arch. Dép. Var: 2 M 7.32.2, 2 M 7.35.3, 4 M 44,
 3 Z 2.14.- Presse locale.- Renseignements fournis par Mon-
 sieur C.Aude et par Monsieur A.Sauvaire; adjoint au maire
 du Revest.

J.GIRAULT

ISNARD Célestin, Marius, Joseph

Né au Revest (Var), le 14 mai 1879, fils d'un
 maréchal-ferrant, Isnard, propriétaire, était économe du
 Groupe revestois d'intérêt local, transformation, le 2 mars
 1907, du Groupe de l'Union socialiste du Revest. Candidat
 aux élections municipales de la commune, le 3 mai 1925,
 sur la liste de "protestation et d'intérêt local", membre
 du Parti socialiste S.F.I.O., il devint conseiller municipal,
 le 5 mai 1935, avec 76 voix sur 159 inscrits. Avec les autres
 élus, il démissionna en juillet, puis le 24 octobre 1941.
 Marié, Isnard mourut au Revest, le 5 décembre
 1963.

Sources: Arch. Dép. Var: 18 M 95, 3 Z 2.14, 3 Z 2.19.- Presse
 locale.- Renseignements fournis par Monsieur Ch. Aude.

J.GIRAULT

Remerciements à
 M. SAUVAIRE Alphonse,
 1^{er} adjoint, pour nous
 avoir mis en contact
 avec M. Girault.

Armand Lacroix a pensé que la meilleure façon de retracer un événement c'était de faire appel aux journaux... à la lecture du Petit Var pour 1906, on ne peut que l'approuver! Le GROUPE REVESTOIS n'est pas encore créé, mais l'UNION SOCIALISTE DU REVEST est très active depuis les élections de 1904. Bref, le décor est là... (les dates sont celles du jour de parution, les informations sont résumées).

4 janvier 1906-Les rues qui portent le nom de saints porteront sur l'intervention du citoyen POMET Philémon, approuvée par le conseil à l'unanimité, et à partir du 1er janvier 1906: la rue St André, rue Sadi-Carnot; la place St Marc, place Gambetta; la rue St Joseph, rue Marius Blain qui trouva la mort à bord du "Richelieu" en 1680, un enfant du pays; le boulevard du cimetière sera le boulevard de l'égalité.

-Société de secours mixte Notre-dame, le Revest, l'oulon:

Mars les sociétaires sont avertis que la réunion trimestrielle aura lieu le dimanche 7 janvier à deux heures du soir dans le local habituel. Les dames ne sont pas tenues d'y assister.

7 janvier 1906-Pour l'année 1905 au REVEST: 13 naissances, six mariages, neuf décès.

17 janvier 1906-Dans sa séance d'octobre 1905, le groupe de l'Union Socialiste du Revest, après entente établie au sujet de quelques différends qui avaient surgi au sein du Groupe avec le sieur Chaix et quelques uns de ses membres, le Groupe avait repoussé la démission du sieur Chaix, à seule fin qu'un ordre du jour voté par lui-même et à l'unanimité des membres présents serait inséré dans les journaux. Mais vu les nouveaux incidents occasionnés par cette même personne, et vu ses nouvelles attaques envers le bureau et le groupe, ces deux derniers reviennent sur leur décision et sa démission est acceptée à l'unanimité.

19 janvier 1906-Nous recevons la réponse suivante à la note parue le 17 janvier: "Ayant donné ma démission du groupe socialiste le 15 octobre 1905, je la maintiens malgré le vote de confiance que les membres ont bien voulu m'adresser... ma lettre est encore dans les archives, les sociétaires pourront en prendre connaissance. Le motif de ma démission est qu'au sein du groupe se trouvent des opportunistes, l'incident est clos, je garde mon entière indépendance. Eugène CHAIX".

21 janvier 1906-Nous recevons avec prière d'insérer la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'accueillir:

"M. CHAIX nous fait l'insigne honneur de nous dire qu'en notre sein il existe quelques opportunistes. Nous le prions de nous donner quelques explications au sujet de ce mot. Quant à nous, nous n'y connaissons que de parfaits républicains militants. Nous ne comprenons peut-être pas la politique militante de la même façon que M. CHAIX. N'importe, voudriez vous par hasard qu'en parfaits républicains, comme vous voulez dire, nous fissions comme vous, nous contestions le travail de nos camarades? Ce n'est pas là, que nous sachions, ou nous n'y comprenons plus rien, de la camaraderie et du socialisme.

Pour terminer, nous ne considérons pas l'incident comme clos; nous prions M. CHAIX de nous donner de plus amples explications au sujet des personnalités qu'il a voulu viser dans son entrefilet du 19 janvier.

Pour un groupe de camarades conscients: MORLAND Honoré, MEIFFRET Célestin, CADIERE Henri et HERMITE Séverin."

5 février 1906-Commission départementale: sur l'intervention du citoyen CHANDLOIS, la commission a accordé 150 Francs au Revest. Les bons républicains du Revest remercient le citoyen CHANDLOIS, qui dans la même séance a fait approuver le chemin du colombier depuis si longtemps attendu...

2 mars 1906-Les inventaires: Hier a eu lieu l'inventaire de notre église. L'inspecteur des Domaines accompagné de la gendarmerie s'est présenté à l'église où se trouvaient déjà M. le maire et le conseil de fabrique.

Aucun incident à signaler.

Le carnaval: Durant toute la journée du mardi gras, notre pittoresque village avait pris un air de fête. Le soir, au café LAURE, un grand bal paré et masqué a terminé les réjouissances. Une quête faite au profit des écoles laïques a produit la somme de vingt francs.

6 mars 1906-Le groupe de l'Union Socialiste du Revest, en séance extraordinaire, le samedi soir à 8h, a accepté la démission des conseillers municipaux après avoir entendu les explications de leurs cas de démission.

16 mars 1906-La fourniture gratuite aux écoles, un acte vraiment socialiste! Depuis le 12 mars 1906, les parents n'ont plus le souci d'acheter les cahiers à leurs enfants. Sur la proposition du citoyen HERMITE, maire, le conseil vient de voter cette mesure à l'unanimité.

23 mars 1906-Election du maire-par suite de la démission de M. HERMITE, le préfet du Var a convoqué le conseil municipal pour le 25 mars à l'effet d'élire le maire.

27 mars 1906-Le citoyen MEIFFRET Pierre a été élu maire du Revest en remplacement de M. HERMIETTE démissionnaire. C'est avec joie que nous voyons arriver le citoyen MEIFFRET au poste d'honneur que les républicains du Revest lui ont confié. Le nouveau maire a combattu la réaction pendant 22 ans. Bon républicain et socialiste avant tout. Le citoyen DURAND Hubert a été élu adjoint en remplacement du citoyen MEIFFRET.

3 avril 1906-Recensement: la commune compte 502 habitants, soit 6 de plus qu'en 1905. (...)

14 avril 1906-4 partir du 15 avril, un bureau télégraphique fonctionnera dans la commune.

18 avril 1906- Réunion le 19 au siège social à Dardennes du groupe de propagande et d'émancipation féminines.

20 avril 1906-Réunion le 22, à 2h du soir, de la société agricole.

4 mai 1906- Le 1er mai-La fête du travail a été célébrée au Revest. Un grand banquet donné par le groupe de l'Union socialiste du Revest que préside le citoyen CANAVEL, ne comptait pas moins de 130 couverts. Le vaillant groupe de Dardennes "L'Emancipation féminine" réunissait aussi une vingtaine de convives. Le Revest avait la physionomie d'un jour de fête locale. 2000 étrangers s'étaient rendus en cette localité ce jour là. L'hôtel de ville avait arboré le grand pavois.

Elections législatives du 6 mai 1906-

Le Revest- Inscrits: 166 Votants: ?

FERRERO: 82	JANET: 8	JOSSIER: 24	LAURE: 8	ESTEVE: 1
-------------	----------	-------------	----------	-----------

4 août 1906: Réponse à un journal réactionnaire de Toulon qui à la date du 31 juillet vise notre sympathique garde champêtre au sujet de la chasse. En réalité, ce journal ne sait plus à qui s'en prendre. Après l'administration municipale, c'est le tour d'un humble fonctionnaire qui toute la nuit parcourt nos campagnes pour notre sécurité....

II septembre 1906- La mort du citoyen AGARAT.

Dimanche à 11 heures du matin, Marius AGARAT, ouvrier, âgé de 41 ans, était occupé à mettre en marche un moteur à pétrole qu'il avait installé dans sa propriété du Revest. Le volant de mise en train s'est emballé et brisé en mille morceaux. Un éclat de métal a pénétré dans la poitrine d'AGARAT, lui perforant le poumon. Son beau frère, M. DURAND, trouva la victime inanimée vers deux heures de l'après midi. Elle fut transportée à son domicile puis à l'hôpital de la marine sur décision du Dr Boulain. Marius AGARAT décéda lundi à 9h30. C'est une perte pour le parti républicain dont il était un militant. Il avait été élu conseiller municipal en 1904.

Il est regretté par tous y compris par ses camarades de la direction de l'artillerie.

Il lui sera fait au Revest des obsèques purement civiles.

27 septembre 1906- Récompense au dévouement.

Le ministre de la guerre accorde la médaille militaire au canonnier DURAND du 10ème régiment de forteresse qui, lors de l'incendie du mont Caume, sauva d'une mort certaine un sergent et plusieurs soldats.

Nous croyons savoir que les autorités civiles font des démarches pour récompenser les civils qui pendant trois jours et trois nuits ont risqué leur vie pour combattre le sinistre. Notre maire, qui depuis est alité, serait fait chevalier de la légion d'honneur. Une médaille d'honneur serait décernée aux gardes MEIFFRET et PAYAN et au secrétaire de la mairie, M. FILLIOT.

Nous pensons que le citoyen CLEMENCEAU, ministre de l'Intérieur, tiendra compte des grands services que le citoyen-maire du Revest a rendu à la République depuis 36 ans.

NOTES

1-La reproduction de ces articles est faite dans un but historique, mais aussi bien sûr en hommage à la qualité de la vie démocratique revestoise. Il n'y a de notre part aucune volonté d'opposer de façon posthume des personnages qui ont réagi, de leur vivant et sincèrement, leurs différends.

2-Le citoyen CHARLOIS était conseiller général et maire de la Garde.

3-L'inventaire de l'église entrerait dans le cadre de la loi de 1905 de séparations des églises et de l'Etat.

4-L'incendie est celui d'août 1906 au mont Caume qui a fait de nombreux morts (voir le monument sur la place du Cl Leclerc). Un prochain bulletin pourrait en parler.

Les moutons...

-Raconte-moi l'histoire des moutons!

Je lui raconte l'histoire des moutons:un mouton...On ne disait pas mouton,on disait brebis,on disait les fedan...

Ca y est.Il y en a unequi saute la restanque.Puis deux.Puis dix...et elles sont toutes étonnées de se retrouver sur leurs pattes.

-Mais tu ne sais pas ce que c'est une restanque...

Elles ont l'air de gros paquets de linge sale.Peut-être à cause de la laine?

Toute la montagne est couverte de brebis qui sautent de rocher en rocher et qui arrivent par troupeaux depuis tout en haut du Mont Caume,par vagues,dans les grands éboulis,en secouant leurs oreilles...

Elles grimpent dans les figuiers sauvages et se tiennent en équilibre sur deux branches.

Les figues,ça fait gonfler les brebis.Elles vont crever si elles boivent sur les figues...Je secoue les figuiers pour les faire descendre.Je cours pour les empêcher de boire.

Pas moyen de les faire descendre.Pas moyen de les empêcher de boire...

Elles vont crever,elles vont toutes crever...

Quel con de pays!

Je les bombarde de pierres en faisant attention de ne pas leur attraper la tête,ni les toucher aux pattes...

Il faut que j'arrive avant elles à la fontaine...Elles vont crever,elles vont toutes crever...

Une,deux,cinquante,trois mille...

-Raconte moi l'histoire des moutons!

Je compte les moutons:

un mouton,deux moutons,trois moutons...

une brebis,deux brebis,trois brebis...

Qui ont fait un agneau,deux agneaux,trois agneaux ...

Tous au fond de l'eau.

La récente ouverture du Restaurant du Moulin, à Dardennes dans l'ancien 10^e Moulin de Dardennes a permis aux uns et aux autres d'interroger la mémoire collective, de mettre des noms et de replacer des enseignes ici ou là sur le territoire du Revest et du hameau de Dardennes.

On avait un peu oublié, ou on ne savait pas, que notre commune a toujours eu de bonne tables, et cela remonte loin.

Dans la vallée même et jusqu'à Toulon, fleurirent tout au long des siècles des enseignes célèbres qui alléchaient nombre de Toulonnais. Ces relais, ces auberges, ces bonnes tables requerront beaucoup de monde jusque dans les années 1930.

Le terroir revestoïse a toujours été une aire de choix pour les fines fourchettes. Jusqu'au XVIII^e siècle, deux auberges étaient implantées ici à Dardennes "l'auberge du Pont de Dardennes", l'autre jouxte notre commune, à St Pierre les Moulins, aménagée dans l'ancien moulin c'était le "Café Restaurant de l'Union". Seule l'auberge du pont de Dardennes possédait, au 1^{er} étage, une grande salle réservée à ceux qui voulaient un lit pour une ou plusieurs nuits. On a retrouvé la grande enseigne peinte, lors du ravalement de la façade qui se trouve coté route.

Cet important établissement se trouvait au coeur du hameau de Dardennes, c'est la propriété GILLY, là même où se trouvait avant la dernière guerre l'écourie des vaches de Monsieur ANDREIS, et, plus près de nous, l'épicerie de Madame RUIZ.

Au milieu du 19^e siècle, et même un peu avant, s'installa le célèbre "CAFE-RESTAURANT DU PARIDON", c'était le grand établissement, on voyait sur le dessus du portail de l'actuel 8^e Moulin une grande pancarte en bois portant "CAPE RESTAURANT DU PARIDON" en lettres caractéristiques et reproduisant l'enseigne même qu'on pouvait lire sur l'établissement lui-même. A droite et à gauche de ce grand et beau portail en fer forgé on pouvait lire d'un côté "mariages", de l'autre "banquets".

C'était, autrefois, une annexe du 7^e Moulin, et sur les terrasses dominant la rivière, il servait une cuisine fine, très remarquée et appréciée des marins et des "petites allées", mais aussi des actionnaires des moulins à huile qui venaient y manger des oivets de lapin succulents après la réunion des hommes d'affaires conviés ici une fois l'an.

Les hommes d'affaires n'étaient pas les seuls à fréquenter "Le Paridon", des artistes, des peintres, des poètes, s'en venaient

très souvent de la ville passer un moment sous les platanes séculaires qui sentaient bon les plantes et herbes de l'arrière pays toulonnais.

Léon VERANE, ECHIVIN, José MAROZ, furent des assidus des terrasses de cet établissement.

Cet établissement disposait de deux chambres situées sur la terrasse au dessus, chez Monsieur HENRIOT, dans la "Maison des belles-filles", dont les murs étaient décorés de panneaux de fleurs d'au pinceau de Madame RAPHAËL.

Les jeunes hommes du hameau étaient continuellement à l'écoute des cochers de fiacres qui montaient de la ville les marins et leurs petites allées, car ils fredonnaient en provençal une chanson coquine destinée à leurs passagers qui n'y comprenaient rien.

Les propriétaires de ce Café Restaurant furent les familles les CONDAMIN, puis RAHABIL, puis BALANT.

Cet établissement ferma en 1925-1926, toute la population du hameau se souvint que pour emmener la licence, il fallut au dernier propriétaire se munir d'une petite table, d'une bouteille et de deux verres et d'une chaise, car les propriétaires devaient lentement gagner la nouvelle destination. Celle du Paridon gagna le BAR TRESMINUS.

Il existe une très belle peinture de la terrasse et du "PARIDON" d'un pinceau de FRANCK MAC EWER.

Au dos de cet établissement, dans les vastes pièces du 7^e Moulin et sur la terrasse de celui-ci, un grand chef toulonnais "DAVIN dit Le Sourd" ouvrit un Restaurant dont on évoque encore les délices.

A la Restauration quotidienne, Monsieur DAVIN avait réussi à ajouter une clientèle nouvelle qui organisait là mariages et repas d'affaires, banquets. On y servait des mets goûteux et de très bons vins de la Salvette; ces vins recherchés avaient été primés à l'exposition Universelle et Internationale de GAND, en Belgique.

Au Revest, il y eut d'abord un "CAPE RESTAURANT DE L'AVENIR" au rez de chaussée du Château, à l'emplacement de la Boulangerie actuelle.

Plusieurs cartes postales anciennes montrent l'enseigne très rustique de ce Café qui fut quand même une bonne table.

Il y eut quelques temps après une auberge dans le rez de Chaussée du Château, achetée par Monsieur LAURE. Dans les années 1924, Monsieur LAURE vendit son affaire à Monsieur BREMOND, Restaurateur, et une enseigne sur fond blanc fut peinte sur l'angle de la façade, côté Mairin.

Monsieur BREMOND qui s'était fait une bonne clientèle et qui avait su réaliser de bons et copieux repas, fut la halte heureuse des

excursionnistes toulonnais. Monsieur BREMOND garda cette table pendant cinq années. Monsieur LAURE racheta cette affaire et fit beaucoup de publicité dans la presse toulonnaise de l'époque et il s'acquit une importante clientèle. Le journal "La Pignato" conserve les "réclames" comme on disait à l'époque, où les qualités de la table, des vins et du service étaient vantées en "lango nostro". Une carte postale du temps où Monsieur BREMOND officia dans les cuisines nous garde le souvenir du "lancement" de ce premier restaurant au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais Monsieur BREMOND était un spécialiste.

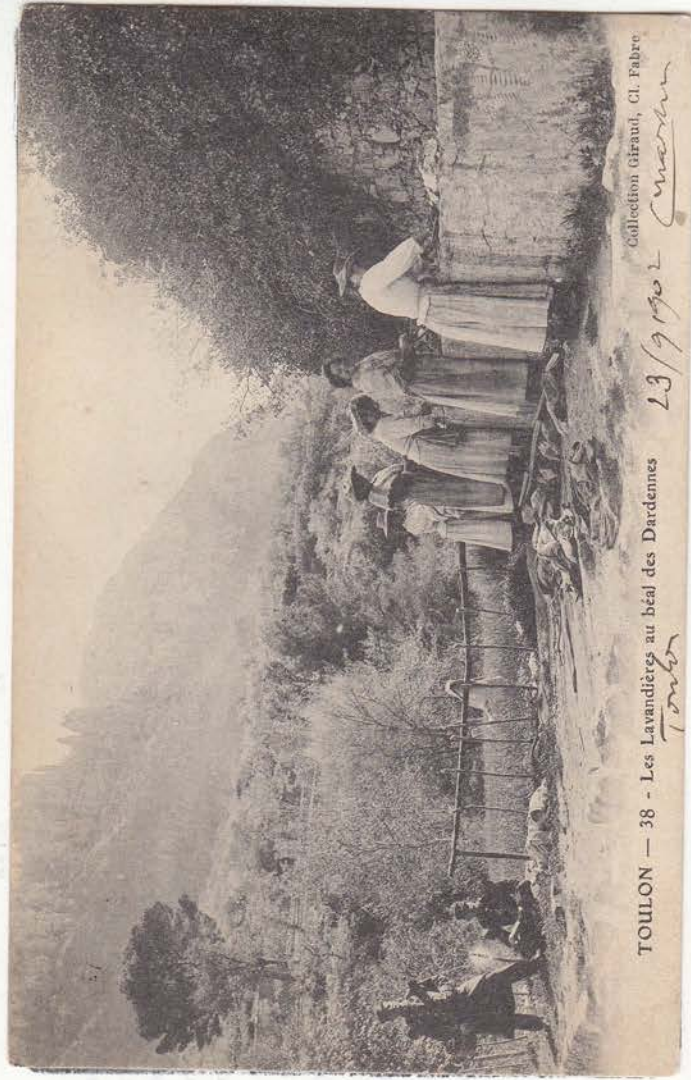
Sur cette carte postale, on découvre le magasin, le chais de Monsieur Etienne POMET, marchand de vin au Revest qui achetait beaucoup de vins aux producteurs revestois, mais vendait aussi ses vins de pays.

Dans de nombreuses archives on rencontre son nom, et ses "bordelaises" traînent sur bon nombre de tableaux, aquarelles ou peintures à l'huile, sans parler des photographies de l'époque.

Messieurs BREMOND et LAURE avaient su attirer au Revest des gourmets au jugement sûr et difficile, mais toujours heureux de venir chez nous passer une bonne journée.

P. TROPIMOFF

* Voir l'article de Charles AUDE dans le bulletin n°2 (décembre 1980) sur la correspondance d'Etienne POMET.



TOULON — 38 - Les Lavandières au béal des Dardennes
 13/91902
 Collection Giraud, Cl. Fabre
 Toulon

Témoignage: "2 sous pour un café..."

Henri AUDE est du siècle, c'est à dire qu'il est né en 1900.

-Je suis rentré au Groupe en 1916, HERMITTE Séverin m'a dit: "Petit, je te vois souvent au Cercle, alors il faut que tu prennes ta carte car

il y en a beaucoup qui sont partis à la guerre..."; ça coûtait 10 francs pour rentrer et après on donnait 6 francs par an.

A l'époque, on gagnait environ 50 sous par jour; une bouteille de pastis coûtait 25 sous, c'était deux sous le verre, le pernod valait 4 sous le verre, on le buvait avec du sucre...

-Qu'est ce que tu faisais à cette époque?

Je travaillais à la campagne avec mes parents, jusqu'en 1920 quand je suis parti au régiment. Pendant la guerre, je faisais le ravitaillement avec une charrette.

On avait droit pour 600 personnes, j'allais à l'arsenal chercher du pétrole et du sucre.

C'est Rosette CHAIX et sa mère (fille et épouse du maire d'alors) qui faisaient la distribution à l'épicerie SAUVAGE (actuelle rue Marechal Poch).

-Et le Groupe, il a toujours été là?

Non, c'était le conducteur de l'omnibus qui dormait là le soir; en arrivant, il décrochait les chevaux, les rentrait dans le bas et montait se coucher au dessus.

-Ah bon, l'omnibus...

Mais tout le monde ne le prenait pas, ça coûtait 10 sous aller (à Toulon) et 10 sous retour, alors quand on gagnait 50 sous par jour!

-Le gérant, c'est lui qui s'occupait de tout?

Il servait à boire, il faisait propre... le samedi, l'économe lui donnait ce qu'il lui fallait de marchandise pour la semaine, enfin quand il n'y avait plus ce qu'il fallait, il renouvelait le stock. Nous, au Groupe, on faisait des parties de cartes, on buvait un café, ça coûtait 2 sous, mais on ne te servait que si tu demandais. -Et vous ne faisiez pas de fêtes, de repas?

Si, on dansait. Un SCOTTO, qui avait bâti sur la route du barrage, il avait voulu acheter un phonographe pour danser, on avait donné 5 francs chacun. On en avait des disques... et puis CASTEL est venu et a fait danser au bar, alors il y en a beaucoup qui sont allés en bas.

Des repas, oui, on en faisait, après la guerre pour le 11 novembre on montait à Fiertraquet, chez ISNARD. On prenait deux lièvres, des grives, des oiseaux, de la salade féroce, c'est le père de Loulou JEAN qui tournait la broche, grand-père, lui, il faisait le civet de lapin, dans lequel il mettait des grains de café et de la gnole...

Quand on redescendait, ça chantait!

XX

XX

XX

-Mais alors?

Alors, on allait à pieds, JOUVE, CADIERE, ils travaillaient au mouroillon et partaient à 4h et demie le matin...

-Et le Groupe?

Les jeunes se réunissaient là où il y a l'écurie de

JOUVE (en face du transformateur, rue G. Péri) et à la Tour (en fait dans un

local de la rue de la tour) Et puis quand il y a eu

les travaux au Cercle, ils avaient une chambre

dans l'actuelle rue Jean Aicard.

Au début, au Cercle, c'était pas grand... HERMITTE Séverin, qui était de la partie

il avait construit une petite terrasse en bois,

juste pour deux tables, comme ça on buvait le

pastis devant!

-Quelles étaient les heures d'ouverture?

Tant qu'il y avait du

monde, jusqu'à 8h-8h et demie le soir... et puis

on venait le dimanche. C'était Mme NEGRO la

gérante, sa fille Anaïs, elle en a passé des soirées

là, à s'endormir!

Le Groupe Revestois
aujourd'hui...

Quatre vingts ans après sa création, le Groupe rassemble
61 membres, ce qui est très honorable pour une association.

Toutefois, faire vivre un tel lieu exige qu'il y ait plus de
monde encore. Aussi nous ne pouvons qu'inciter tous les Revestois
à s'intéresser au Groupe, les plus disponibles à venir y rencontrer
leurs concitoyens pour une discussion, une partie de cartes ou de
loto...

Si vous devenez membre, vous pourrez aussi vous réunir avec
votre famille et vos amis pour une cérémonie (mariage, baptême...).

En tous cas, toutes les idées seront certainement bien accueillies
par tous ceux qui tiennent à ce que le Groupe Revestois puisse
fêter bientôt ses 100 ans en plein dynamisme... et notamment
les membres de l'actuel conseil d'administration:

M. Yves GIRAUD Président

M. René BRUGGIONI

M. René JEAN

Mme et M. Jacques et Jeanine MAZZANTI

Mme Marie Claude JEAN Trésorière

M. MODOLO comptable

Vos dons ou cotisations peuvent être envoyés au
GROUPE REVESTOIS
1, rue de la Paix
Le Revest-les-Eaux

SOMMAIRE

- Du presbytère au cercle par Charles Aude pages 2 à 5
- Le Groupe Revestois ou la République au Quotidien par Charles Aude pages 7 à 16
- Le Petit Var, année 1906 par Armand Lacroix pages 20 et 21
- Les moutons, une histoire du temps du cercle par Claude Garino page 22
- Gastronomie revestoise par Pierre Trofimoff pages 23 et 24
- Témoignage "Deux sous pour un café" par Henri Aude page 25

ILLUSTRATIONS

- couverture: banquet amical au Revest
- page 1: extrait de la séance du 24-02-1907 du Conseil municipal et lettre adressée à un tambourinaire du Broussan.
- page 2: au pied de l'ormeau...
- page 3: devant la poste et la mairie.
- page 4: extrait de l'acte de vente de l'ancien presbytère
- page 6: statuts du Groupe revestois
- page 9: modèle de "présentation"
- page 10: extraits du livre de Y. Rinaudo "les vendanges de la République".
- page 11: A l'entrée du village, devant les cafés...
- page 13: pour s'abonner, on vote...
- page 14: l'art des procès-verbaux ...
- page 15: chanson "O ma Zuchette"
- page 17: procès verbal de la réunion du 14-01-1912
- page 19: Revestois célèbres...
- page 24: les bugadières de Dardennes

LE GROUPE REVESTOIS AUJOURD'HUI

- fiche descriptive en page 26
-

Musique...Musique !

par Edouard Fousse.

SUPPLEMENT

C'était le bon temps quand notre commune avait le privilège d'avoir, il y a un peu plus d'un demi-siècle, la société musicale la Renaissance Revestoise. Elle était composée d'une trentaine de membres qui avaient fait de la musique leur passe-temps favori.

Il est vrai qu'à cette époque là, villes, villages, hameaux avaient leurs musiciens. C'est ainsi que les musiciens du Broussan venaient lors des grandes occasions prêter leur concours aux amis Revestois, la réciprocité étant assurée.

La Renaissance Revestoise avait son siège dans la salle du Groupe Revestois où avaient lieu les répétitions; elle était dirigée par un musicien compétent, le dernier en date étant Monsieur BERTRAND qui était trombone solo au Grand Théâtre Toulonnais et à la société musicale La Provençale dont il était membre.

La musico e l'estrumen

Laisso l'ome ounte lou pren.

Notre société musicale prêtait son gracieux concours pour les fêtes patronales de la commune, la St Christophe et la Ste Rose. Elle assurait la retraite aux flambeaux et le grand concert du dimanche sur la place où les encouragements et applaudissements des mélomanes ne leur faisaient pas défaut.

Pour les diverses manifestations patriotiques, drapeaux et musique en tête, elle précédait le cortège pour se rendre aux monuments où elle exécutait l'hymne national.

Les membres, dont certains sont encore dans notre village, jouissaient de la considération générale.

C'était l'époque où la musique avait pénétré profondément dans les mœurs, les gens étaient fiers de pratiquer et de connaître ce langage international qui développe en général les plus nobles sentiments.

C'était la culture de l'époque, populaire et très belle.

AVIS

La Société des Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène,
créée en février 1986, a déjà publié TROIS BULLETINS
dans lesquels on a pu lire des articles sur:

- les moulins de la vallée (P.Trofimoff)
- correspondance d'Etienne Pomet 1908-1914 (Ch.Aude)
- la "dardenne" (A.Lacroix)
- la fête de Ste Rose (P.Trofimoff)
- la chapelle St Jean de Tourris (R.Roquebrun)
- liste des maires et consuls de 1698 à 1740 (à suivre)

Prochaines livraisons attendues:

- un numéro sur DECARIS ,graveur.
- un numéro sur la chasse

On attend vos histoires sur ce dernier sujet...et sur
tous ceux sur lesquels vous voulez dire quelque chose
se rapportant à l'histoire du Revest.

Cotisation 1987:35 F

soutien: 100 F ou plus

à l'ordre de la Société et à envoyer

Boite postale n°2

83200 LE REVEST

le paiement de la cotisation permet de recevoir au
moins 4 bulletins!

ESPACE RESERVE AUX MESSAGES DES AUTRES

ASSOCIATIONS

Faites parvenir tous vos textes et annonces à notre
boite postale.

Prenez de la hauteur,
Venez au REVEST!